

ANNEXE 2

DEMANDE D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE

Je soussigné(e), _____

En qualité _____ de sollicite, conformément aux articles
L.3334-2, L.3335-4 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

L'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons (boissons fermentées non distillées: vin, bière, cidre, etc.)

La demande complète doit être adressée avec le courrier d'origine, au minimum 10 jours avant la date de la manifestation (dont une semaine de délai pour obtenir l'avis du CIAT.)

Passé ce délai incompressible, aucune demande ne peut aboutir valablement.

Renseignements relatifs au lieu :

Sur un terrain sportif : préciser le numéro d'agrément (obligatoire) et adresse :

Attention maximum 10 par an

Autre(s) lieu(x), adresse complète à préciser :

Attention maximum 5 par an

Besoin d'un arrêté d'occupation du domaine public :

OUI NON

Demande déjà faite :

OUI NON

Besoin d'un arrêté de sonorisation

OUI NON

Demande déjà faite :

OUI NON

Renseignements relatifs à la manifestation :

Nom de la manifestation : _____

Date de la manifestation : _____

Demandeur : _____

Horaires : _____

Personnes responsables du Stand (personne physiquement présente, au moins une par stand) :

Produits vendus (préciser si restauration) :

1^{ère} catégorie (boissons sans alcool)

2^{ème} catégorie (boissons de type : bière, vin, champagnes, cidres)

Licence petite restauration (denrées alimentaires)

Autres : _____

Renseignements relatifs aux modalités de transmission du débit de boisson :

Original au service référent

au demandeur

Copie au service référent

au demandeur

Autres copies : _____

Direction Vie Associative

Mairie de Lagny- Sur- Marne

2, place de l'Hôtel de Ville - 77400 LAGNY SUR MARNE

Tél : 01.64.12.10.15

vie.associative@lagny-sur-marne.fr